

Académie de POITIERS  
Collège Denfert-Rochereau  
31 rue Jean Jaurès  
BP 36  
79400 Saint-Maixent l'Ecole

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 2 mars 2023

Année scolaire : **2022 - 2023**

Numéro de séance : **03**

Date de transmission de la convocation aux membres : **20 février 2023**

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **oui**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : **non**  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Mme Proudhon Marine**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **21**

### Ordre du jour

- 1) Préambule
  - Approbation du PV du CA du 8 décembre 2022.
- 2) Fonctionnement général
  - Délégation de signature au chef de cuisine.
  - Convention avec la communauté de communes du Haut Val de Sèvre.
  - Délégation de signature du CA du chef d'établissement (acte transmissible, rectification en référence à la note de Mme la Rectrice du 30 janvier 2023).
  - Convention-cadre de partenariat entre le collège Denfert Rochereau, le Conseil Départemental du 79, le Rectorat de Poitiers et le réseau CANOPE en matière d'acquisition, de maintenance des matériels et des logiciels informatiques : Avenant-type n°1.
  - Convention de partenariat relative à la participation du département aux frais d'utilisation des stades par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'EPS.
- 3) Vie pédagogique et éducative
  - Préparation de la rentrée 2023 :
    - choix pédagogiques,
    - principe d'emploi des dotations en enseignement mis à la disposition de l'établissement.
  - Projet d'établissement 2022-2026.
  - DNB 2023 : épreuves orales de soutenance (date, modalités d'organisation, modalités de préparation, ...).
- 4) Vie budgétaire et financière
  - Convention ECLAIRCIES avec la compagnie CHx.
  - Echange avec le lycée Allemand de Luneburg :
    - budget prévisionnel réception,
    - budget prévisionnel déplacement en Allemagne.
  - Projet Big Challenge (budget et participation financière demandée aux familles).
  - Dotation des crédits pédagogiques globalisés (BOP 141) pour information.
  - Déficit Mots : budget prévisionnel.
  - Voyage Italie : présentation tableaux et actes.
  - DBM pour information
- 5) Questions diverses

**PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 8 novembre 2021

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[ ]	A[ ]	E[ ]	Nom - Prénom	P[ ]	A(*)	E[ ]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Patrick BRUNET	X						
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Florent TRUQUIN			X	Thomas ERNAULT	X		
	Directeur adjoint de la SEGPA	Véronique MORIN	X						
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Jean-François RENOUX Marie-Pierre MISSIOUX			X X				
	Groupement de communes	André BRISSON	X						
	Commune siège	Stéphane BAUDRY			X				
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE		Jean RIERA	X						
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnels d'enseignement	Sophie PASSEGUE			X	Fabienne HOUMEAU	X		
		Antoine GAUDENCE	X						
		Florent DOVERGNE			X	Jérôme BOULESTEIX	X		
		Sonia COUFFIGNAL	X						
		Anthony LE NEGRATE	X						
		Maryline GHIRINGHELLI	X						
		Angélique FAVRIOUX	X						
	Personnels ATOSS	Renaud SABOURIN			X				
		Cindy JOSSE-MAZURE			X				
		Marine PROUDHON	X						
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Zaia WILLEM LARABI	X						
		Cécile BARTOLOME	X						
		Jérôme DAVID			X				
		Angèle GARREAU			X				
		Angélique GAVENS	X						
		Virginie LERAULT	X						
		Stéphane SAUVAGE			X				
	Élèves	Timéo DUNOYER	X						
		Jeanne PIN	X						
		Alix VIAUD			X				

[ ] P : Présent - A : Absent - E : Excusé



Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 17h50 et fait lecture de l'ordre du jour déclinant les points à traiter.

Mme Proudhon accepte d'assurer le secrétariat de séance

Le Président ajoute deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- Extension des conditions d'attribution du forfait mobilité durable et modalités de prise en charge.
- Dons de la fédération André Maginot et du Souvenir français pour la sortie à Ouradour sur Glane.

## **1- Préambule**

- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2022**

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 8 décembre 2022

**Le PV du CA du 8 décembre 2022 est adopté :**

⇒ **Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 3**

Commentaires et débats :

✚ Néant

17h55 : Arrivée de Mme Lerault représentante des parents d'élèves

## **II – Fonctionnement général**

- **Délégation de signature au chef de cuisine**

M. le Principal informe les membres du CA de la délégation de signature du chef d'établissement à Monsieur Fillodeau Stéphane, nouveau chef de cuisine du collège Denfert Rochereau de Saint Maixent l'Ecole, dans le cadre des articles L.421-3 et R.421-13.

Monsieur Fillodeau Stéphane, chef de cuisine, reçoit une délégation de signature pour les domaines suivants :

- Commandes alimentaires dans la limite d'un montant de 200 € hors taxes par fournisseur.

**Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à procéder à cette délégation de signature.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 44**

Commentaires et débats :

✚ Néant

- **Convention avec la communauté de communes du Haut Val de Sèvre.**

M. le Principal présente la nouvelle convention avec la communauté de communes du Haut Val de Sèvres et plus particulièrement les ajouts relatifs aux actions à destination des enfants sur la sensibilisation de la transition écologique et énergétique.

**À l'unanimité les membres présents autorisent le chef d'établissement à signer la convention avec M le Président la communauté du Haut Val de Sèvre.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 56**

Commentaires et débats :

✚ Néant

- **Délégation de signature du CA du chef d'établissement (acte transmissible, rectification en référence à la note de Mme la Rectrice du 30 janvier 2023).**

M. le Principal présente la réactualisation de l'acte n° 13 22/23 qui permet la passation des marchés à incidence financière annuelle. Cet acte devient transmissible, en référence à la note de Mme la Rectrice du 30 janvier 2023.

**À l'unanimité, les membres du CA donnent délégation de signature au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrive dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 45**

*Commentaires et débats :*

- 🚦 *Mme Lerault demande quelques précisions sur les actes transmissibles. À qui sont-ils transmis ? M. le Principal lui indique qu'ils sont transmis aux autorités de contrôle.*

- **Convention-cadre de partenariat entre le collège Denfert Rochereau, le Conseil Départemental du 79, le Rectorat de Poitiers et le réseau CANOPE en matière d'acquisition, de maintenance des matériels et des logiciels informatiques : Avenant-type n°1.**

M. le Principal présente l'ajout de l'article 3BIS de la convention. Cet article concerne l'installation et l'exploitation de nouveaux pare-feux.

Les missions de gestion sont réparties entre le département des Deux Sèvres, le Rectorat, le réseau CANOPE et le collège.

**À l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention entre le collège Denfert Rochereau, le Conseil Départemental du 79, le Rectorat de Poitiers et le réseau CANOPE.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 47**

*Commentaires et débats :*

- 🚦 *Néant*

- **Convention de partenariat relative à la participation du département aux frais d'utilisation des stades par les collégiens dans le cadre de la pratique de l'EPS.**

M. le Principal présente la convention. Il indique les tarifs retenus pour les différentes catégories de stades. Il précise le montant d'aide du Département qui s'élève par année scolaire à 4 833,60€.

**À l'unanimité les membres sur CA autorisent M. le Principal à signer la convention de partenariat.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 46**

*Commentaires et débats :*

- 🚦 *Néant*

### **III – Vie pédagogique et éducative**

- **Préparation de la rentrée 2023 : choix pédagogiques, principe d'emploi des dotations en enseignement mis à la disposition de l'établissement.**

M. le Principal rappelle que le Conseil d'Administration se prononce sur les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement, dans la limite de la dotation notifiée par Mme la Rectrice.



M. Le Principal rappelle également le contexte réglementaire de la préparation de la rentrée 2023. À partir de la rentrée de septembre 2023, plusieurs mesures s'appliqueront pour les classes de CM1, CM2 et 6e afin d'assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux indispensables à une scolarité réussie.

Les nouvelles mesures visant à faciliter l'entrée des élèves au collège sont présentées :

- Dès septembre 2023, des professeurs des écoles interviendront en classe de 6e pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux.
- Chaque élève bénéficiera d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, autour des compétences clés, afin de remédier aux difficultés des plus fragiles et de cultiver l'excellence des plus à l'aise.
- Le dispositif "Devoirs faits" sera rendu obligatoire afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages.
- Suppression d'une heure de technologie pour la mise en œuvre de l'heure hebdomadaire de soutien et d'approfondissement en mathématiques et/ou en français.

M. Le Principal informe les membres du CA de la méthodologie adoptée ainsi que les schémas de concertation avec les équipes enseignantes :

- prise en compte des choix politiques de l'établissement (projet d'établissement, projet pédagogique joint en annexe,...),
- construction de la grille horaire (autonomie de l'EPL),
- application des horaires de base,
- ventilation des heures liées au projet pédagogique (mobilisation des marges d'autonomie en prenant appui sur les finalités pédagogiques ayant vocation à présider la ventilation des moyens alloués),
- ventilation des heures spécifiques,
- détermination du volume d'HSA à transformer en HSE,
- prise en compte du volume d'IMP.

Le Principal insiste sur la collégialité de la réflexion et rappelle les étapes nécessaires à l'élaboration de la ventilation des moyens alloués à l'établissement :

- deux conseils pédagogiques collaboratifs,
- des conseils d'enseignement,
- deux réunions plénières avec les enseignants.

La répartition proposée s'inscrit dans le cadre des perspectives académiques et des besoins propres à l'établissement.

M. le Principal explique ensuite les différentes priorités par cycles qui ont été retenues et informe les membres du CA que cette dotation est totalement globalisée. Au-delà des heures nécessaires au respect des horaires réglementaires, cette dotation intègre également les moyens complémentaires et les heures spécifiques (heures réservées à l'UNSS, chorale, financement d'un groupe en allemand en 6<sup>ème</sup>, etc....).

M. le Principal présente les choix pédagogiques retenus et ayant vocation à présider la ventilation des moyens attribués pour la rentrée 2023 :

1) Renforcer la continuité des apprentissages par une prise en charge des besoins des élèves du cycle 3 (niveau 6ème) dans le cadre de l'accompagnement pédagogique personnalisé visant à :

- *prendre appui autant sur les besoins que sur les réussites de chacun,*
- *faire progresser chaque élève de manière optimale dans ses apprentissages,*
- *consolider et renforcer les apprentissages des fondamentaux plus particulièrement la maîtrise des compétences langagières et scientifiques, ceci dans toutes les disciplines (faire de la maîtrise de la langue le fil rouge des pratiques pédagogiques).*
- *favoriser l'acquisition de méthodes de travail en veillant au sens en lecture compréhension.*

2) Prévenir les ruptures de parcours sur le cycle 4 par une prise en charge des besoins particuliers des élèves dans le cadre d'une démarche préventive et qualitative du pré décrochage scolaire (inscrire les pratiques pédagogiques dans un état de veille permanent et consolidation du dispositif SAS (1)).

3) Centrer les pratiques sur le « faire » (et les méthodologies d'écriture et de rédaction).

4) Renforcer l'apprentissage du numérique et la démarche d'investigation.

5) Consolider les fondamentaux dans les langages littéraires et scientifiques sur le cycle 4.

6) Pour les classes de 6<sup>ème</sup>, renforcer la maîtrise de la langue française dans toutes les disciplines en prenant appui sur :

- *la contribution de toutes les disciplines au travail sur la lecture et l'écriture,*
- *une pratique régulière et méthodique autour de la compréhension des textes,*
- *un enseignement du vocabulaire faisant l'objet d'un apprentissage quotidien et progressif,*
- *sur les pratiques orales afin de permettre aux élèves de gagner en confiance en eux et de travailler la qualité de leur expression.*

(1) Structure d'accompagnement spécifique.



- 7) Pour les classes de 6<sup>ème</sup>, agir sur les difficultés en calcul et en résolution de problèmes en prenant appui sur :
- le développement d'une parfaite compréhension des fractions et des nombres décimaux,
  - le renforcement des compétences en calcul mental et posé,
  - la résolution des problèmes.
- 8) Accroître l'offre de formation et renforcer l'attractivité du collège en proposant aux élèves de 5<sup>ème</sup> l'ouverture d'un enseignement facultatif de langues et de cultures européennes (mathématiques /anglais).

(1) Structure d'accompagnement spécifique.

M. le Principal présente la dotation 2023 :

	CLG DR	SEGPA	Total
DGH	610	130,5	740,5
HP	556	124	680
HSA	54	6,5	60,5

La marge d'autonomie de la structure « collège » est donc de 57 heures + 2h, hors heures réglementaires (forfait UNSS, chorale, ...) et financement d'un groupe bi-langue en 6<sup>ème</sup> compris.

M. le Principal présente le cahier des charges des structures :

	Effectif	ALL 2	Section	ESP 2	ITAL 2	LATIN	UPEZA	ULIS
6 <sup>ème</sup>	122	24						
6 B	24							
6 C	24							
6 D	24							
6 E	25	11	19					
6 F	25	10	15					
<b>Total niveau 6ème</b>	<b>122</b>	<b>20</b>	<b>0</b>					
5 <sup>ème</sup>	109	28	3	14	8			
5 B	28	11	3	12	8			
5 C	28							
5 D	27							
5 E	26							
<b>Total niveau 5ème</b>	<b>109</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>68</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4 <sup>ème</sup>	134	27	10	10				
4 B	27	11	10	10				
4 C	27							
4 D	27							
4 E	27	14	5	11				
4 F	26							
<b>Total niveau 4ème</b>	<b>134</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>79</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
3 <sup>ème</sup>	121	26	13		13			
3 B	26	11	13		13			
3 C	26							
3 D	23							
3 E	23							
3 F	23							
<b>Total niveau 3ème</b>	<b>121</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>69</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ULIS	12							12
<b>Total Collège</b>								
SEGPA	60							
6 A	12							
5 A	16							
4 A	16							
3 A	16							
<b>Total SEGPA</b>	<b>60</b>							
<b>Total CLG/ SEGPA</b>	<b>548</b>							

Les grilles horaires sont également présentées :

Choix de l'établissement pour le niveau 6<sup>ème</sup> et grille horaire.

	Cycle 3			
	NIVEAU 6			
	HORAIRE	dont enseignement à coloration disciplinaire	dont enseignement à coloration AP (3h)	dont consolidation et renforcement
Français	5	3,5	1	0,5
Mathématiques	5	3,5	1	0,5
Hist-Géo	3	2	1	
LV1	4	4		
LV2				
Enseignement intégré en sciences	3	3		
Arts Plastique	1	1		
Education Musicale	1	1		
EPS	4	4		
<b>Total Elève</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

**Total : 26 h**

## La grille horaire et l'AP sur le cycle 4 :

	Cycle 4								
	NIVEAU 5 (modulation 2h AP et 2h EPI)			NIVEAU 4 (modulation 2h AP et 2h EPI)			NIVEAU 3 (modulation 3h AP et 1h EPI)		
	HORAIRE	dont enseignement à coloration disciplinaire	dont enseignement à coloration AP (2h)	HORAIRE	dont enseignement à coloration disciplinaire	dont enseignement à coloration AP (2h)	HORAIRE	dont enseignement à coloration disciplinaire	dont enseignement à coloration AP (2h)
Français	4,5	4	0,5	4,5	4	0,5	4	3	1
Mathématiques	3,5	3	0,5	3,5	3	0,5	3,5	3	0,5
Hist-Géo	3	3		3	2,5	0,5	3,5	3	0,5
LV1	3	2,5	0,5	3	2,5	0,5	3	2,5	0,5
LV2	2,5	2,5		2,5	2,5		2,5	2,5	
Physique	1,5	1,25	0,25	1,5	1,5		1,5	1,5	
SVT	1,5	1,25	0,25	1,5	1,5		1,5	1,25	0,25
Technologie	1,5	1,5		1,5	1,5		1,5	1,25	0,25
Arts Plastiques	1	1		1	1		1	1	
Education Musicale	1	1		1	1		1	1	
EPS	3	3		3	3		3	3	
Total Elève	26	24	2	26	24	2	26	23	3

Les marges d'autonomie de l'établissement sont utilisées comme suit (voir également projet pédagogique joint) :

Pour le cycle 3 :

Surconsommation des blocs consolidation/renforcement (2 barrettes) :

- CR Lettres : 0.5 h pour 3 classes soit 1h pour 6 classes y/c segpa (bloc articulé CR).
- CR Maths : 0.5 h pour 3 classes soit 1h pour 6 classes y/c segpa (bloc articulé CR).

Surconsommation Bloc AP (3 barrettes) :

- AP Lettres : 1 h pour 2 classes soit 3h pour 6 classes (bloc articulé AP).
- AP Maths : 1 h pour 2 classes soit 3h pour 6 classes (bloc articulé AP).

Surconsommation co-animation hebdomadaire sur les 3 premières périodes de l'année :

- HG : un professeur supplémentaire par division (0.75h) c.à.d. plus 0.75 fois 5 = 3.75h.

Surconsommation groupe bilangue :

- Allemand : 2h

Pour le cycle 4

Niveau 5<sup>ème</sup> : analyse des surconsommations.

- 1h pour un groupe de latin (EDC).
- 4h pour un dédoublement par classe en lettres dans le cadre de l'AP (1h x 4 = 4h).
- 2.5h pour un 2<sup>ème</sup> groupe d'espagnol.
- 2h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en mathématiques dans le cadre de l'AP (0,5h x 4 = 2h),
- 2h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en anglais pour favoriser les pratiques orales dans le cadre de l'AP (0,5 x 4 = 2h).
- 1h en mathématiques pour la LCE mathématiques/anglais.

Total marges d'autonomie pour le niveau 5<sup>ème</sup> :

- 1+4+2.5+2+2+1= 12.5h

Niveau 4<sup>ème</sup> : analyse des surconsommations.

- 2h pour un groupe de latin (EDC).
- 2.5h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en mathématiques dans le cadre de l'AP (0,5h x 5 = 2.5h).
- 2.5h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en lettres dans le cadre de l'AP (0,5h x 4 = 2.5h),
- 2.5h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en anglais pour favoriser les pratiques orales dans le cadre de l'AP (0,5h x 5=2.5h),
- 2.5h pour un groupe supplémentaire en espagnol.

Total marges d'autonomie pour le niveau 4<sup>ème</sup> :

- 2+2.5+2.5+2.5+2.5= 12h

Niveau 3<sup>ème</sup> : analyse des surconsommations.

- 2h pour un groupe de latin (EDC),
- 5h en lettres pour une co-animation hebdomadaire sur toute l'année (5 x 1h=5h).
- 2.5h pour une co-animation en maths AP (organisation par quinzaine et par classe, 0,5h x 5 = 2.5h).



- 2.5h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en anglais pour favoriser les pratiques orales dans le cadre de l'AP (0,5h x5=2.5h).

Total marges d'autonomie pour le niveau 3<sup>ème</sup> :

- $2+5+2.5+2.5=12h$

M. le Principal soumet à l'approbation du CA les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires.

**Le conseil d'administration autorise la répartition de la DGH à hauteur de 610 heures pour le collège et 130.50 heures pour la SEGPA selon les tableaux joints en annexe. Le conseil d'administration approuve également le projet pédagogique et l'organisation en classes et groupes proposée.**

⇒ **Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 3**  
**Acte n° 51**

Commentaires et débats :

- ✚ M. Missioux demande si des actions sont menées sur les écoles primaires pour pallier aux difficultés des élèves en français et mathématiques.  
M. Pairault répond que les écoles mettent en place des pratiques de remédiation et de consolidation.
- ✚ M Boulesteix, représentant des personnels enseignant procédé à la lecture d'une motion relative à la suppression de la technologie en classe de 6<sup>ème</sup>. A la demande de l'équipe pédagogique, cette motion est annexée au procès-verbal de la présente séance.
- ✚ Suite à la motion lue par M. Boulesteix, Mme Larabi indique qu'il est important de garder la technologie au collège pour la suite des études (science de l'ingénieur).

➤ **Projet d'établissement 2022 – 2026.**

M. le Principal présente le projet d'établissement ainsi que la démarche liée à son élaboration. La problématique de l'établissement est rappelée :

- ✚ *Au regard des éléments contextuels, comment les équipes pédagogiques et éducatives peuvent-elles œuvrer à la réduction des inégalités sociales en prenant appui sur des stratégies ambitieuses et innovantes, et ainsi, contribuer à l'égalité des chances, tout en intégrant la dimension stratégique des choix des pratiques pédagogiques et éducatives ?*

En référence au document joint en annexe, les 4 axes de travail choisis sont présentés :

- ✚ *Axe A : Accompagner tous les élèves dans la construction d'un parcours ambitieux en prenant appui sur la persévérance et l'engagement.*
- ✚ *Axe B : Contribuer à la construction des relations de confiance avec les familles.*
- ✚ *Axe C : Faire de l'établissement un lieu de travail en prenant appui sur un collectif de professionnels apprenants au service de la réussite des élèves.*
- ✚ *Axe D : Agir sur le bien-être pour le bien apprendre.*

**Le projet d'établissement présenté est adopté à l'unanimité des membres présents.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 60**

Commentaires et débats :

- ✚ Mme Lerault demande où en est le travail sur le projet « l'école faisons- la ensemble ».
- ✚ M. Ernault répond que des devis sont arrivés pour les trois projets retenus.

➤ **DNB 2023 : épreuves orales de soutenance (date, modalités d'organisation, modalités de préparation ...).**

M. le Principal informe les membres du CA que les épreuves orales du DNB pour les élèves de 3<sup>ème</sup> aura lieu le mercredi 31 mai 2023 avec suspension des cours ce même jour pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> (une remise d'ordre sera faite) et selon les modalités de passage suivantes :

- ⇒ c'est l'élève qui fait le choix du sujet qu'il présentera. Le choix se fait parmi un des EPI du cycle 4,
- ⇒ un des projets menés lors des quatre parcours éducatifs,
- ⇒ un projet mené en histoire des arts,






- ⇒ possibilité de passer en groupe (pas plus de 3) :
    - En individuel : 5 minutes d'exposé suivi de 10 minutes de questionnement par le jury (sur le même sujet)
    - En groupe : 10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien.
  - ⇒ Le jury est composé de 2 enseignants.
  - ⇒ Évaluation sur 100 points.
- L'organisation des épreuves orales est présentée :
- ⇒ modules préparatoires aux oraux (sur le temps de l'AP lettres)
  - ⇒ oraux blancs : entraînement semaine 18
  - ⇒ dates limite choix de l'élève : vendredi 5 mai 2023 (retour fiche)
  - ⇒ calendrier des épreuves :
    - mercredi 31 mai 2023,
    - vendredi 2 juin 2023 (session de remplacement).
  - ⇒ documents (évaluation et choix de l'élève)
  - ⇒ suspension des cours le mercredi 31 mai 2023 matin pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

**Le Conseil d'Administration adopte les modalités de passage des épreuves orales du DNB 2023 (voir document annexé) et donne son accord pour la suspension des cours le mercredi 31 mai 2023 pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, toutes les ressources enseignantes étant mobilisées. Une remise d'ordre sera effectuée pour les élèves DP des dites classes.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
Acte n° 59

Commentaires et débats :

-  Mme Houmeau indique que la grille d'évaluation a été modifiée.
-  M. Le Negrate demande la date de l'oral blanc.
-  Mme Houmeau indique qu'il se déroulera après les vacances d'avril.

**IV – Vie budgétaire et financière.**

➤ **Convention ECLAIRCIES avec la compagnie CHx.**

M. le Président présente la modification de la convention ECLAIRCIES avec la compagnie CHx qui indique « Que l'établissement versera à la compagnie la somme de 1000 euros : subvention allouée par la Communauté de communes du Haut val de Sèvre pour son travail mené dans les médiathèques du territoire dans le cadre de cette résidence éclaircie ».

**À l'unanimité les membres présents autorisent le chef d'établissement à signer la convention ECLAIRCIES avec la compagnie CHx.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
Acte n° 57

Commentaires et débats :

 Néant

➤ **Echange avec le lycée Allemand de Luneburg**

- **budget prévisionnel réception,**

Mme la Gestionnaire présente le budget prévisionnel de l'accueil des élèves allemand. L'accueil se déroulera du 12 au 19 mars 2023 avec 28 élèves et 2 accompagnateurs.





6037.40 €. La participation des familles est limitée à 150€/élève.

M. le Principal rappelle que les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières seront accompagnées (sollicitation des fonds sociaux si nécessaire). M le Principal précise qu'une demande de paiement étalée (selon 3 versements) sera adressée à M.l'agent comptable.

En cas de désistement de la famille, une participation financière sera retenue selon le format suivant :

- annulation à plus de huit jours de la date du départ : franchise de 60 % de la participation des familles,
- annulation à moins de huit jours de la date du départ : franchise de 80 % de la participation des familles.

Le principe de gratuité des accompagnateurs est présenté, Le coût des accompagnateurs est porté par le budget de l'établissement.

**Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique de ce séjour et le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 6037.40 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 150 €, approuve les modalités d'annulation des familles après engagement de celles-ci, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 50**

Commentaires et débats :

🚫 Néant

➤ **Projet Big Challenge (budget et participation financière demandée aux familles)**

Mme la Gestionnaire présente le budget prévisionnel du projet Big Challenge.

Budget prévisionnel BIG CHALLENGE				
Exercice 2023				
Dépenses			Recettes	
Activités		global		
INSCRIPTIONS 150		630,00 €	PARTICIPANTS (2,20)	330,00 €
			MDC (1 euro)	150,00 €
			CDR (1 euro)	150,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>630,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>630,00 €</b>

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation prévisionnelle de 150 élèves est arrêté à la somme de 630 €. La participation des familles est limitée à 2.2€/élève.

**Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la participation au concours Big Challenge ainsi que le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 630 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 2.2 €, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 48**

Commentaires et débats :

🚫 Néant

➤ **Dotation des crédits pédagogiques globalisés (BOP 141)**

Mme la Gestionnaire annonce l'avance une dotation d'un montant de 1500 € qui regroupe les crédits de fonctionnements pédagogiques obligatoires :

- Les compléments de collections de manuels scolaires
- Droit de reproduction des œuvres protégées
- Les carnets de correspondance

Mme la gestionnaire propose la répartition suivante :

- droit de reprographie ..... 1 100,00€
- carnet de correspondance ..... 400,00 €

**À l'unanimité les membres présents, cette répartition est adoptée.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 58**

Commentaires et débats :

🚫 Néant

➤ **Défit Mots : budget prévisionnel.**

Mme la Gestionnaire présente le budget prévisionnel du projet Défi MOTS qui se déroulera le lundi 20 mars 2023.

Budget prévisionnel DEFIMOTS				
Exercice 2023				
Dépenses			Recettes	
Activités		global		
INSCRIPTIONS 54		162,00 €	PARTICIPANTS (1 euro)	54,00 €
			MDC (1 euro)	54,00 €
			CDR (1 euro)	54,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>162,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>162,00 €</b>

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation prévisionnelle de 54 élèves est arrêté à la somme de 162 €. La participation des familles est limitée à 1€ /élève.

**Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique lié à la participation au concours DEFIMOTS ainsi que le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 162 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 1 €, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 53**

Commentaires et débats :

🚫 Néant



➤ **Voyage Italie : présentation, tableaux et actes (rectificatifs).**

Mme la gestionnaire présente un réajustement du budget du séjour en Italie :

Budget prévisionnel Italie du 25 au 31 mars 2023 - 4/3ème Italien et 4/3ème latin (58 élèves + 5 accompagnateurs)								
Dépenses				Recettes				
Activités	Elève	Accompagnateur	global		Elève	Accompagnateur	Global	par élève pour info
Prestataire "A la carte Evasion"	26 274,00 €	2 265,00 €	28 539,00 €	Participation famille	25 200,00 €			420 euros/élève
Régie		200,00 €	200,00 €	Budget EPLE		2 265,00 €		
				MDC	552,00 €			
				Budget EPLE Régie		200,00 €		
				DON PEEP	522,00 €			9 euros/élèves
				DON FCPE	522,00 €			9 euros /élèves
<b>Total</b>	<b>#REF!</b>	<b>2 465,00 €</b>	<b>28 739,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>26 274,00 €</b>	<b>2 465,00 €</b>	<b>28 739,00 €</b>	

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation de 58 élèves et 5 accompagnateurs est arrêté à la somme de 28739 €. La participation des familles est limitée à 420€/élève.

En cas de désistement de la famille, une participation financière sera retenue selon le format suivant :

- annulation à plus de huit jours de la date du départ : franchise de 60 % de la participation des familles,
- annulation à moins de huit jours de la date du départ : franchise de 80 % de la participation des familles.

Le principe de gratuité des accompagnateurs est présenté, Le coût des accompagnateurs est porté par le budget de l'établissement.

**Le Conseil d'Administration approuve le projet pédagogique de ce séjour et le budget prévisionnel présenté et arrêté à la somme de 28739 euros, accepte les dons nécessaires à la construction de ce budget prévisionnel, vote une participation financière des familles d'un montant de 420 €, approuve les modalités d'annulation des familles après engagement de celles-ci, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.**

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 54**

Commentaires et débats :

🚫 Néant

➤ **DBM pour information**

Mme la gestionnaire présente, pour information la DBM suivante :

BUDGET 2022		
	OBJET	MONTANT
Ouverture des crédits	Fondation Mémoire de l'Esclavage	3415
Ouvertures des crédits	Bourses Nationales	1337,62
	Affectation des crédits globalisés	
	Régularisations sortie Les Châteliers	- 44,20
	Régularisations Droits Constatés	

#### V – Questions diverses.

##### ➤ Extension des conditions d'attribution du forfait mobilités durables et modalités de prise en charge.

M. le Président présente le forfait mobilités durable (FMD) qui est un dispositif financier de soutien aux agents de secteur public pour leur déplacement domicile-travail avec des modes de transports plus respectueux de l'environnement.

Le conseil d'administration se prononce en faveur du bénéfice aux AED employés dans l'établissement du forfait mobilités durables prévu par le décret 2020-543 du 9 mai 2020 modifié par le décret 2022-1562 du 13 décembre 2022.

⇒ **Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 52**

Commentaires et débats :

🚩 Néant

19h10 : Départ de Mme Houmeau représentantes des personnels.

##### ➤ Dons de la fédération André Maginot et du Souvenir français pour la sortie à Ouradour sur Glane.

M. Riera annonce les dons de la fédération André Maginot d'un montant de 790€ et du Souvenir français de 800€ pour subventionner la sortie à Ouradour sur Glane des élèves de 3<sup>ème</sup>.

Il précise qu'une adhésion de 10€ au Souvenir français doit être faite par l'établissement. A l'unanimité, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à encaisser ses dons.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 55**

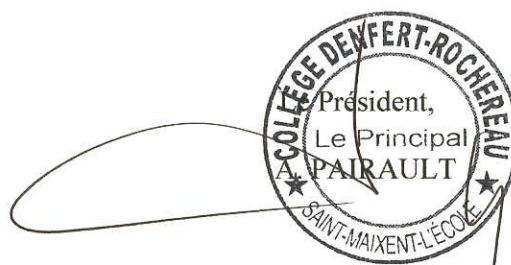
Commentaires et débats :

🚩 Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le secrétaire de séance,

Mme PROUDHON



**Annexe 1 : Motion jointe à la demande des représentants des personnels enseignants contre la suppression  
de la Technologie en Sixième  
Conseil d'administration du collège Denfert Rochereau à Saint Maixent L'École  
le 2 mars 2023**

**Après avoir supprimé une demi-heure d'enseignement technologique en Troisième.**

**Après avoir supprimé la quasi-totalité des dédoublements en Technologie.**

**Après avoir supprimé l'heure de labo aux professeurs de Technologie.**

**Après avoir détruit les filières sciences de l'ingénieur au lycée.**

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier 2023, son intention de supprimer l'enseignement de Technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision serait en tout point inacceptable.

D'une part, elle retirerait aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième une nouvelle dimension de la discipline technologique qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. La Technologie apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique et de sensibiliser aux enjeux environnementaux des systèmes de nos sociétés modernes.

D'autre part, que deviendrait le programme de Sciences et Technologie en Sixième ? La part de Technologie serait-elle supprimée ? Ou serait-ce aux collègues de SVT et de Physique-Chimie d'assumer la responsabilité de compenser cet enseignement retiré à la Technologie, alors que ces trois matières font l'objet d'une épreuve au DNB ? Quels moyens horaires y seraient consacrés ? Quelle possibilité nouvelle de groupes à effectif réduit est-il prévu ? Aucun puisque la suppression de la Technologie en Sixième viendrait financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves en Mathématiques ou en Français, qui pourrait de surcroît être confié à des professeur·es des écoles. Nous réfutons l'idée qu'une demi-heure par semaine de renforcement en Français et en Mathématiques suffira à résoudre les problèmes de manque de maîtrise constatées dans ces disciplines, et considérons cette solution comme inappropriée voire contre-productive.

Le choix du ministre met clairement en danger les postes de nos collègues de Technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans plusieurs autres établissements à la rentrée, et nous dénonçons, le cas échéant, toute mesure de carte scolaire les concernant. Nous déplorons le manque de soutien des décisions concernant la Technologie depuis 10 ans, ayant réduit quasiment de moitié les heures d'enseignement dans les établissements !

En classe de Cinquième, le nouveau dispositif prévu à la rentrée sur une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers entraînera-t-il lui aussi une amputation horaire voire une suppression pour d'autres enseignements disciplinaires ? La nouvelle réforme du collège s'engage sur des bases intolérables qui ne permettront pas aux élèves de mieux réussir en étant mieux accompagnés dans leurs apprentissages, notamment par la diminution des effectifs des classes.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la Technologie en Sixième et rappelons qu'aucun texte réglementaire ne le permet. Bien au contraire, nous plaidons pour un renforcement de l'enseignement numérique et technologique au collège et dès la Sixième, avec des horaires prévus à la hausse par élève.

L'équipe pédagogique du collège de Saint-Maixent-L'École



**Motion - vœu contre la suppression de la Technologie en Sixième**  
**Conseil d'administration du collège Denfert Rochereau à Saint Maixent L'École**  
**le 2 mars 2023**

**Après avoir supprimé une demi-heure d'enseignement technologique en Troisième.**  
**Après avoir supprimé la quasi-totalité des dédoublements en Technologie.**  
**Après avoir supprimé l'heure de labo aux professeurs de Technologie.**  
**Après avoir détruit les filières sciences de l'ingénieur au lycée.**

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier 2023, son intention de supprimer l'enseignement de Technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision serait en tout point inacceptable.

D'une part, elle retirerait aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième une nouvelle dimension de la discipline technologique qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. La Technologie apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique et de sensibiliser aux enjeux environnementaux des systèmes de nos sociétés modernes.

D'autre part, que deviendrait le programme de Sciences et Technologie en Sixième ? La part de Technologie serait-elle supprimée ? Ou serait-ce aux collègues de SVT et de Physique-Chimie d'assumer la responsabilité de compenser cet enseignement retiré à la Technologie, alors que ces trois matières font l'objet d'une épreuve au DNB ? Quels moyens horaires y seraient consacrés ? Quelle possibilité nouvelle de groupes à effectif réduit est-il prévu ? Aucun puisque la suppression de la Technologie en Sixième viendrait financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves en Mathématiques ou en Français, qui pourrait de surcroît être confié à des professeur·es des écoles. Nous réfutons l'idée qu'une demi-heure par semaine de renforcement en Français et en Mathématiques suffira à résoudre les problèmes de manque de maîtrise constatées dans ces disciplines, et considérons cette solution comme inappropriée voire contre-productive.

Le choix du ministre met clairement en danger les postes de nos collègues de Technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans plusieurs autres établissements à la rentrée, et nous dénonçons, le cas échéant, toute mesure de carte scolaire les concernant. Nous déplorons le manque de soutien des décisions concernant la Technologie depuis 10 ans, ayant réduit quasiment de moitié les heures d'enseignement dans les établissements !

En classe de Cinquième, le nouveau dispositif prévu à la rentrée sur une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers entraînera-t-il lui aussi une amputation horaire voire une suppression pour d'autres enseignements disciplinaires ? La nouvelle réforme du collège s'engage sur des bases intolérables qui ne permettront pas aux élèves de mieux réussir en étant mieux accompagnés dans leurs apprentissages, notamment par la diminution des effectifs des classes.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la Technologie en Sixième et rappelons qu'aucun texte réglementaire ne le permet. Bien au contraire, nous plaidons pour un renforcement de l'enseignement numérique et technologique au collège et dès la Sixième, avec des horaires prévus à la hausse par élève.

L'équipe pédagogique du collège de Saint-Maixent-L'École